

## Procuration

Absent les 15 et 22 mars prochain ? Pensez au vote par procuration !

Comment ?

Il faut se présenter en personne soit à la gendarmerie soit dans un commissariat de police soit au tribunal.

Cas particulier: selon l'état de santé de l'électeur, un personnel de police peut se déplacer à domicile.

Un formulaire disponible en ligne ou directement à la gendarmerie, commissariat ou au tribunal est à remplir.

Se munir d'une pièce d'identité

Aucun justificatif sur le motif de votre absence ne sera demandé.

A qui ?

Désignez librement l'électeur qui votera à votre place. Il doit **résider dans la commune** (pas forcément dans le même bureau).

Point important : Une procuration par personne

Quand ? Dès maintenant

Le jour j

L'électeur procureur se présente à la place de l'électeur absent au bureau de vote concerné avec sa propre pièce d'identité.

Lien vers le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

**IMPORTANT :**

**Si vous souhaitez voter pour notre liste ENSEMBLE POUR PLOUGASTEL les 15 et 22 mars prochain et que nous ne savez pas à qui donner votre procuration, nous vous invitons à :**

Passer à notre local de campagne lors de ses heures d'ouverture (le mardi après midi le jeudi matin, le samedi matin ) au **7, rue du champ de foire**.

Ou contacter nous par mail : [ensemblepourplougastel@gmail.com](mailto:ensemblepourplougastel@gmail.com)

Nous vous transmettrons les coordonnées d'un électeur qui accepte de prendre votre procuration.